



PROCES-VERBAL de DELIBERATION
de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
de L'ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS DU CABAN
réunie à DIGULLEVILLE, ville déléguée de LA HAGUE,
rue Désert, à l'ancienne école, le 15 Mars 2019

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Appel des adhérents
3. Rapport moral et bilan de l'année écoulée
4. Bilan financier – approbation des comptes
5. Point sur les réunions ACPML50 - Réadhésion - Démission de Christian BELTRANDO
6. Démissions - Nouvelles adhésions - Attribution de mouillages
7. Repas d'été
8. Questions et informations diverses (cale d'accès à la mer – Remplacement de Christian BELTRANDO à l'ACPML50)
9. Don à la SNSM
10. Paiement des cotisations et distribution des cartes de membre adhérent
11. Élection des administrateurs
12. Élection du bureau du Conseil d'Administration
13. Allocution du nouveau Président – Remise d'un cadeau symbolique à Jean Charles et Jean
14. Clôture de la réunion
15. Pot de l'amitié

1 - ACCUEIL :

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les adhérents présents, ainsi qu'aux futurs adhérents postulant pour un poste de mouillage, le président ouvre la séance à 20h45.

La parole est donnée au secrétaire pour l'appel.

2 - APPEL :

- 25 présents
- 4 représentés,
- 2 absents

Le quorum (31/2, soit **16**) est atteint pour délibérer valablement.

3 - RAPPORT MORAL ET BILAN DE L'ANNÉE : (diffusé sur le site internet)

Le président a résumé l'activité de l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale.

- Aucun problème particulier entre les bateaux n'a été constaté la saison écoulée.
- Par contre, un seul bateau s'est échoué après rupture de son cordage. L'installation du mouillage (plot et chaîne) n'est pas en cause.
- Il est rappelé, comme à chaque assemblée générale, que chaque adhérent doit vérifier le bon état et la longueur de sa ligne de mouillage, conformément au règlement intérieur, pour éviter tout incident avec les bateaux voisins.

4 - BILAN FINANCIER : (diffusé sur le site internet)

Le trésorier a présenté les finances de l'association pour l'année écoulée :

- En résumé, la balance des dépenses et recettes font apparaître un solde positif de 246,06 €
- Le solde créditeur de la totalité des comptes est de 8 947,95 €.

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

5 - ACPML 50 :

Le point sur les diverses réunions a été fait par Christian BELTRANDO, représentant de l'APPC à l'ACPML 50 jusqu'à cette assemblée générale, car il a déclaré qu'il voulait être remplacé.

Il faut continuer à adhérer (0,50 €/adhérent, soit une cotisation de 18 €) à cette association pour être mieux informés, nous défendre et manifester face à la réglementation de plus en plus contraignante. Il est important de conserver 2 membres pour nous y représenter.

6 - DEMISSIONS – ADHESIONS - ATTRIBUTION DE MOUILLAGES :

1 - Les 5 mouillages C 5 (DE LACROIX) - D 8 (REGNIER) - B 1 (LEROY Gérard) - A 2 (LE BALLOIS) - A 4 (PINABEL), devenus libres sont proposés en premier lieu aux adhérents en place, en fonction de l'ordre de leur inscription sur la liste d'attente interne et de leur desiderata :

- D 8 est attribué à Gérald CAUVIN, qui conserve sa demande de changement de plot.

Etant précisé qu'il a fait savoir ensuite qu'il était satisfait de D 8.

- C 5 est attribué à Maël COLAS, qui est satisfait.

- B 1 est attribué à Emilie BARRE, qui conserve sa demande de changement de plot.

2 – Les mouillages libérés sont attribués ensuite aux postulants en fonction de la liste d'attente externe :

- B 2 est attribué à Patrick RENAULT.

- A 1 est attribué à Roland SAMSON.

- B 3 est attribué à Dominique LESVENTES.

- A 2 est attribué à Manuel JACQUET.

- A 4 est attribué à Stéphane LINCY.

Il apparaît que tous les mouillages (36) sont attribués.

7 - REPAS D'ÉTÉ :

Le chapiteau nous est attribué cette année pour notre journée du Caban, qui aura lieu le 17 août 2019.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les travaux de la nouvelle cale promise depuis une dizaine d'années devraient bientôt commencer, selon Rémi LÉBOULENGER.

Jacques LAFORGE est le nouveau représentant à l'ACPML50 en remplacement de Christian BELTRANDO.

Toutes les boules de mouillage, dont la couleur est devenue blanche, feront l'objet d'un remplacement gratuit au cours du mois de juillet.

9 - DON A LA SNSM :

Le versement d'une somme de 36 € (1 € par adhérent) a été approuvée.

10 - PAIEMENT DES COTISATIONS ET DISTRIBUTION DES CARTES

Les adhérents procèdent ensuite au paiement des cotisations et à la remise de leur attestation d'assurance, et reçoivent leur carte d'adhérent.

11 - ELECTION DES ADMINISTRATEURS :

Le Président rappelle et informe l'assemblée :

1°) que le Conseil d'Administration comprend :

A - 6 membres, qui sont, savoir :

* Jean Charles CAUCHON, Président ;

* Jean LEROY, Vice - Président ;

* Marcel BUSCHIAZZO, Trésorier ;

* Patrick LEGRAND, Secrétaire ;

* Christian BELTRANDO, membre ;

* Et Sébastien GUITTON, membre.

B – et un représentant de la Municipalité qui est Rémi LÉBOULENGER ;

- 2°) qu'arrivent en fin de mandat (2019) les administrateurs suivants :

* Jean Charles CAUCHON, qui ne se représente pas ;

* Jean LEROY, qui ne se représente pas ;

- Marcel BUSCHIAZZO, qui accepte de se représenter ;

- 3°) que Christian BELTRANDO, dont le mandat expire en 2022, est démissionnaire.

- 4°) que Patrick LEGRAND et Sébastien GUITTON (dont la fin de mandat est en 2022) restent administrateurs ;

- 5°) que 4 administrateurs sont donc à élire ;

- 6°) que sont volontaires pour entrer au Conseil d'Administration :

- * Jacques LAFORGE ;
- * André CAUCHON ;
- * Emilie BARRE ;
- * Pascal MONHUREL ;
- * Michel FERREY.

- 7°) que 6 candidats se présentent donc à l'élection ;

Après vote à bulletins secrets et décompte des voix, il en résulte que 4 candidats sont élus, à savoir :

- * Marcel BUSCHIAZZO ;
- * André CAUCHON ;
- * Jacques LAFORGE ;
- * et Pascal MONHUREL.

Le nouveau conseil d'administration comprend alors :

- * Marcel BUSCHIAZZO (fin de mandat en 2025) ;
- * Patrick LEGRAND (fin de mandat en 2022) ;
- * Sébastien GUITTON (fin de mandat en 2022) ;
- * Jacques LAFORGE (fin de mandat en 2025) ;
- * André CAUCHON (fin de mandat en 2025) ;
- * Pascal MONHUREL (fin de mandat en 2025) ;

Suite à cette élection, et avant de procéder à l'élection du Bureau, Sébastien GUITTON informe l'assemblée qu'il décide de démissionner sur le champ et de laisser sa place à Emilie BARRE, notamment pour assurer une représentativité féminine au sein de notre association.

Cette décision est acceptée et cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Sébastien GUITTON est vivement remercié pour son acte et pour tout le travail fourni à l'association pendant toutes ses années de présence, c'est à-dire depuis la création de l'association en 1992, et son élection en qualité de membre du bureau depuis l'assemblée du 10 octobre 1992.

Ainsi, après cette démission et l'élection d'Emilie BARRE, le conseil d'administration final comprend alors :

- * Marcel BUSCHIAZZO (fin de mandat en 2025) ;
- * Patrick LEGRAND (fin de mandat en 2022) ;
- * Jacques LAFORGE (fin de mandat en 2025 ?) ;
- * André CAUCHON (fin de mandat en 2025 ?) ;
- * Pascal MONHUREL (fin de mandat en 2025 ?) ;
- * Et Emilie BARRE (fin de mandat en 2025 ?).

Etant précisé :

- que lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2022, année de la fin de mandat de Christian BELTRANDO et de Sébastien GUITTON, qui ont démissionné lors de la présente assemblée Générale,

Il faudrait procéder à un tirage au sort pour désigner, parmi les 4 nouveaux administrateurs qui viennent d'être élus avec une fin de mandat en 2025 ? les 2 qui ont pris la suite des 2 démissionnaires ;

- et que les 2 autres administrateurs non tirés au sort verront leur fin de mandat en 2025.

L'assemblée prend acte de la constitution de son nouveau Conseil d'Administration.

12 - ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les 6 administrateurs se retirent ensuite dans une pièce contiguë à la salle où l'assemblée est réunie, afin de procéder, par vote à bulletins secrets, à l'élection des membres du bureau.

Sont élus à l'unanimité, savoir :

- **PRESIDENT** : Patrick LEGRAND ;
- **VICE – PRESIDENT** : Jacques LAFORGE ;
- **TRESORIER** : Marcel BUSCHIAZZO ;
- **SECRETAIRE** : André CAUCHON ;
- **MEMBRES** : Pascal MONHUREL ;
Et Emilie BARRE (Barré).

L'assemblée prend acte de la constitution du bureau de son nouveau Conseil d'Administration.

Etant précisé :

- que Rémi LEBoulLENGER continue de représenter la municipalité jusqu'à la fin de son mandat ;
- Et que Jean Charles a informé l'assemblée qu'il continuait à assurer la mise à jour du Site – Internet en qualité de webmaster.

13 - ALLOCUTION DE PATRICK LEGRAND ET CADEAU à Jean Charles CAUCHON et Jean LEROY :

Le nouveau Président remercie, au nom de l'association, la municipalité pour l'aide qu'elle lui apporte en prêtant la salle pour ses réunions et pour l'aide lors de « la Journée du Caban » avec chapiteau.

Il souligne que cette assemblée est marquée par un événement très important avec le départ de :

Jean Charles en qualité de Président,
de Jean comme Vice – Président,
et de Sébastien comme administrateur,
et ce, depuis l'automne 1992 (A.G. du 10 octobre 1992 avec 15 personnes présentes),
où ils ont été les fondateurs de l'APPC,
avec Guy LE BOULLENGER, Janine CORBIN et René ROBELET, les autres pionniers du
Conseil d'Administration constitué à cette date.

Il les remercie chaleureusement pour toute leur action, compétence, énergie, temps et persévérance pendant ces 27 années, afin de créer, renforcer et protéger cette association, qui aujourd'hui « fait le bonheur » de 36 titulaires de mouillages sécurisés.

Ainsi, en remerciements pour leurs bons et loyaux services, il a été remis par Marcel, Trésorier, à titre de cadeau symbolique, un trémail à chacun de Jean Charles et Jean.

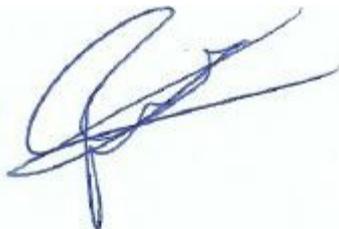
14 - CLOTURE DE LA REUNION

Après avoir souhaité une saison fructueuse, le Président prononce la clôture de l'assemblée à 23h15.

15 - POT DE L'AMITIÉ :

Enfin, les participants se retrouvent tous pour lever leur verre à la bonne santé générale, et en particulier de celle des 3 membres fondateurs de l'association depuis l'assemblée constitutive de 1992, soit depuis 27 années.

Le Président :



Le Secrétaire :

